

DROIT DE RETROCESSION SAFER

Abandon par l'Etat du projet routier de contournement d'Avranches

-  Droit de rétrocession ETAT>SAFER - Contrat du 01/10/1999 : 7 parcelles, 9ha 06a 45ca
-  Droit de rétrocession ETAT>SAFER - Contrat du 19/04/2004 : 87 parcelles, 41ha 75a 29ca
-  Autres propriétés de l'Etat : 101 parcelles, 85ha 36a 67ca
-  Autres propriétés du Conseil Départemental : environ 48 ha
-  Autres propriétés de la Communauté d'agglomération : environ 45 ha
-  Autres propriétés des communes : environ 100 ha
-  Autres propriétés de la SAFER : environ 17 ha
-  Autres propriétés des syndicats d'eau : environ 1 ha

